



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
COMTÉ DE JOLIETTE

Procès-verbal de séance d'ajournement du Conseil provisoire de la nouvelle municipalité de Crabtree tenue le 18 novembre 1996 au 132, 12^e rue à Crabtree, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger

Jacques Éthier
France Froment
André Picard

Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry

Gilles Coderre
Gaétan Lacombe

R 027-96

Demande au M.A.M. de prolonger le délai relativement
aux travaux admissibles dans le cadre du programme
TICQ

Considérant que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree a obtenu une aide financière aux fins de réaliser les travaux «Réfection d'égout domestique et d'aqueduc» reconnus admissibles dans le cadre du volet 2 du programme TICQ;

Considérant que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree et le M.A.M. ont signé un protocole d'entente à cet effet en date du 7 novembre 1994;

Considérant les dispositions du programme TICQ à l'effet que les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 1997;

Considérant que les crédits disponibles du règlement numéro 218-1996 étaient insuffisants et que les travaux décrits aux articles 6.1 à 6.4 du devis de soumission concernant la réfection de la voirie supplémentaire ont été exclus du contrat lequel a été octroyé à l'entrepreneur «Les Constructions CJRB Inc.» le 3 septembre 1996;

Considérant qu'une demande d'aide supplémentaire a été demandée puis confirmée par le Ministre dans sa lettre du 7 novembre 1996;

Considérant que les travaux de voirie supplémentaire seront exécutés après le 31 mars 1997;

Sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu de demander au Ministre des Affaires Municipales de reporter au 30 septembre 1997, la fin des travaux de «Réfection d'égout domestique, d'aqueduc et de réfection de voirie supplémentaire», dans le cadre du volet 2 du programme TICQ.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Remerciements pour l'aide financière supplémentaire
octroyée dans le cadre du programme TICQ et du
programme RES-EAU**

Attendu que l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree a reçu confirmation d'une aide financière additionnelle relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur son territoire;

Attendu qu'un montant additionnel de 30 626 \$ a été octroyé dans le cadre du programme de Travaux d'Infrastructures Canada-Québec et qu'un montant additionnel de 11 127 \$ a été accordé dans le cadre du programme RES-EAU;

Sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciement à Monsieur Guy Chevrette, Député de Joliette ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, Monsieur Rémy Trudel pour l'aide financière supplémentaire obtenue dans le cadre des programmes énumérés ci-dessus.

ADOPTÉ

R 029-96

**Signature d'une convention dans le cadre du programme
RES-EAU**

Attendu qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et la municipalité de Crabtree pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du Volet I du Programme RES-EAU pour la mise en place de nouveaux équipements d'infrastructures;

En conséquence, sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'autoriser le maire Denis Laporte, à signer pour et au nom de la présente municipalité le protocole relatif aux travaux décrétés dans le cadre du programme RES-EAU.

ADOPTÉ

030-96

**Lettre de Papiers Scott Ltée relativement aux résidus
de fabriques de pâtes et papiers**

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie Papiers Scott Ltée relativement à leur projet d'implanter un nouveau site pour l'enfouissement des résidus de fabriques de pâtes et papiers;

Le Conseil demande que soit organisée une rencontre avec les dirigeants de Papiers Scott Ltée afin d'avoir des renseignements plus précis dans ce dossier.

R 031-96

**Engagement de Benjamin Côté comme pompier à temps
partiel**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation de l'État-major du service des incendies et d'embaucher Monsieur Benjamin Côté à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Nomination d'un lieutenant en remplacement de Mario Samson

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu que Marc-André Côté soit nommé Lieutenant au sein de la brigade des pompiers de Crabtree en remplacement de Mario Samson devenu Capitaine.

ADOPTÉ

R 033-96

Service de police régional - demande de prix à la Régie intermunicipale de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies

Attendu que le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Perreault, a annoncé une hausse de facture pour les services de la Sûreté du Québec pour les municipalités qui utilisent ses services policiers;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a également annoncé qu'il n'approuvera plus aucun projet visant à desservir une municipalité de moins de 5 000 habitants par un corps de police municipal à partir du 1^{er} janvier 1997;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique s'est toutefois montré ouvert à la signature d'ententes de service entre les MRC et la Sûreté du Québec, de même qu'à la création du corps de police municipaux à l'échelle des MRC;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a par contre limité la possibilité de présenter des projets de création de corps de police municipaux régionaux, au plus tard le 31 décembre 1996;

Attendu les délais très courts imposés par le ministre de la Sécurité publique pour présenter un projet de corps policier régional;

Attendu que la municipalité de Crabtree a intérêt à examiner dans les plus brefs délais l'opportunité qui s'offre à elle de se joindre à un corps de police régional et d'en évaluer les coûts;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par France Froment et unanimement résolu:

1. De demander à la Régie intermunicipale de sécurité publique de Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée si elle a l'intention d'étendre son service à d'autres municipalités et dans le cas d'une réponse positive, à quels coûts serait-elle en mesure de desservir la municipalité de Crabtree;
2. D'aviser le ministre de la Sécurité publique que la municipalité de Crabtree procédera à une étude visant la possibilité de se joindre à un corps de police régional dans les plus brefs délais;



No de résolution
ou annotation

3.

De se réserver le droit, si des difficultés techniques se présentaient d'ici le 31 décembre 1996, de présenter au cours des premières semaines de l'année 1997, une demande d'approbation au ministre de la Sécurité publique, pour que la municipalité de Crabtree puisse se joindre à un corps de police régional.

ADOPTÉ

R 034-96

Service de police régional - demande de prix à la Ville de Joliette

Attendu que le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Perreault, a annoncé une hausse de facture pour les services de la Sûreté du Québec pour les municipalités qui utilisent ses services policiers;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a également annoncé qu'il n'approuvera plus aucun projet visant à desservir une municipalité de moins de 5 000 habitants par un corps de police municipal à partir du 1^{er} janvier 1997;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique s'est toutefois montré ouvert à la signature d'ententes de service entre les MRC et la Sûreté du Québec, de même qu'à la création du corps de police municipaux à l'échelle des MRC;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a par contre limité la possibilité de présenter des projets de création de corps de police municipaux régionaux, au plus tard le 31 décembre 1996;

Attendu les délais très courts imposés par le ministre de la Sécurité publique pour présenter un projet de corps policier régional;

Attendu que la municipalité de Crabtree a intérêt à examiner dans les plus brefs délais l'opportunité qui s'offre à elle de se joindre à un corps de police régional et d'en évaluer les coûts;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par France Froment et unanimement résolu:

1. De demander à la Ville de Joliette si elle a l'intention d'étendre son service à d'autres municipalités et dans le cas d'une réponse positive, à quels coûts serait-elle en mesure de desservir la municipalité de Crabtree;
2. D'aviser le ministre de la Sécurité publique que la municipalité de Crabtree procédera à une étude visant la possibilité de se joindre à un corps de police régional dans les plus brefs délais;



No de résolution
ou annotation

R 035-96

3.

De se réserver le droit, si des difficultés techniques se présentaient d'ici le 31 décembre 1996, de présenter au cours des premières semaines de l'année 1997, une demande d'approbation au ministre de la Sécurité publique, pour que la municipalité de Crabtree puisse se joindre à un corps de police régional.

ADOPTÉ

Service de police régional - demande de prix à la M.R.C. de Montcalm

Attendu que le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Perreault, a annoncé une hausse de facture pour les services de la Sûreté du Québec pour les municipalités qui utilisent ses services policiers;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a également annoncé qu'il n'approuvera plus aucun projet visant à desservir une municipalité de moins de 5 000 habitants par un corps de police municipal à partir du 1^{er} janvier 1997;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique s'est toutefois montré ouvert à la signature d'ententes de service entre les MRC et la Sûreté du Québec, de même qu'à la création du corps de police municipaux à l'échelle des MRC;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a par contre limité la possibilité de présenter des projets de création de corps de police municipaux régionaux, au plus tard le 31 décembre 1996;

Attendu les délais très courts imposés par le ministre de la Sécurité publique pour présenter un projet de corps policier régional;

Attendu que la municipalité de Crabtree a intérêt à examiner dans les plus brefs délais l'opportunité qui s'offre à elle de se joindre à un corps de police régional et d'en évaluer les coûts;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par France Froment et unanimement résolu:

1.

De demander à la M.R.C. de Montcalm d'analyser la possibilité de desservir la municipalité de Crabtree lors de l'implantation de son corps policier régional et de nous informer de ce qu'il pourrait nous en coûter financièrement pour obtenir leurs services;

2.

D'aviser le ministre de la Sécurité publique que la municipalité de Crabtree procédera à une étude visant la possibilité de se joindre à un corps de police régional dans les plus brefs délais;



No de résolution
ou annotation

3.

De se réserver le droit, si des difficultés techniques se présentaient d'ici le 31 décembre 1996, de présenter au cours des premières semaines de l'année 1997, une demande d'approbation au ministre de la Sécurité publique pour que la municipalité de Crabtree puisse se joindre à un corps de police régional.

ADOPTÉ

R 036-96

Projet internet pour la bibliothèque municipale

Considérant l'existence du Programme d'aide financière du Fonds de l'autoroute de l'information visant à donner accès à Internet dans les bibliothèques publiques;

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière Inc. (CRSBP Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière) a été mandaté par le ministre de la Culture et des communications du Québec (MCC) pour coordonner les demandes des municipalités de la Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière et pour administrer la subvention qui sera versée par le Fonds de l'autoroute de l'information à cet effet au cours de l'année 1997;

Considérant que la municipalité de Crabtree désire se prévaloir de ce programme d'aide financière pour offrir durant une période de trente-six mois, un accès à Internet à ses citoyens et citoyennes par le biais de son service de bibliothèque.

Pour ces motifs, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Daniel Leblanc, et résolu à l'unanimité que le conseil souscrive au Programme d'aide financière du Fonds de l'autoroute de l'information, visant à donner accès à Internet dans les bibliothèques publiques et ce, selon les paramètres transmis à ce jour par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière Inc..

Il est également résolu que Monsieur Mario Lasalle soit mandaté pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Il est également résolu que notre municipalité fasse l'acquisition de la station de travail par l'entremise du CRSBP auprès du fournisseur que ce dernier aura retenu et selon les modalités proposées dans le document Programme d'accès public à l'inforoute Biblio.

ADOPTÉ

R 037-96

Engagement d'un architecte pour l'aménagement du presbytère

Attendu que la municipalité étudie actuellement la possibilité de faire l'acquisition du presbytère pour y aménager ses bureaux administratifs;



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'un architecte pour la préparation d'un relevé technique et d'un estimé des coûts d'aménagement des bureaux administratifs dans cet édifice;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'un architecte pour s'assurer que les modifications au bâtiment répondront aux normes de la Régie du Bâtiment pour les édifices publics;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gilles Coderre, et unanimement résolu de retenir les services de Monsieur Richard Perreault, architecte, pour la préparation du relevé technique du bâtiment, et un estimé des coûts d'aménagement, le tout pour un prix n'excédant pas 1 200 \$.

ADOPTÉ

R 038-96

Participation à un atelier juridique pour les secrétaires-trésorières

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'autoriser Chantale Mercier et Sylvie Malo à participer à un atelier juridique organisé par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, le 22 novembre prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 039-96

Adoption du budget 1997 de l'Office Municipal d'habitation de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le budget 1997 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree soit adopté tel que présenté:

REVENUS	45 516 \$	
DÉPENSES	97 350 \$	
DÉFICIT	51 834 \$	
QUOTE-PART MUNICIPALE POUR 1997		5 183 \$

ADOPTÉ

R 040-96

Résiliation du bail de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Considérant qu'à la suite du regroupement entre les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree, le 23 octobre 1996, l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree ne requiert plus les lieux loués comme bureau municipal et désire mettre fin au bail actuellement en vigueur;

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu d'autoriser Jacques Éthier et Chantale Mercier à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente de résiliation avec les propriétaires Monsieur Eugène Bérubé et Madame Fléchelle Francoeur, aux conditions suivantes:



No de résolution
ou annotation

De verser au locateur une indemnité représentant trois (3) mois de loyer et de libérer les lieux au plus tard le 30 novembre 1996;

Que le premier mois d'indemnité soit à la charge de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree et que les deux (2) autres mois d'indemnité soient considérés comme une dépense commune à la charge de la nouvelle municipalité et qu'ils soient répartis selon la politique actuelle, soit 1/3 - 2/3.

ADOPTÉ

R 041-96

Délégué à la CDERJ et substitut

Attendu que depuis le 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la nouvelle municipalité de Crabtree à la CDERJ;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu que Denis Laporte soit délégué de la municipalité à la Corporation de Développement Économique de la Région de Joliette Inc. et que Monsieur Jacques Éthier soit nommé substitut.

ADOPTÉ

R 042-96

Souper de Noël des élus(es) et des employés(es) cadres

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser la présente municipalité à organiser un souper des Fêtes à l'intention des élus(es) et des employés(es) cadres de la municipalité et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 043-96

Achat de billets pour le souper canadien des Chevaliers de Colomb

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu de faire l'achat d'un maximum de 20 billets pour le souper canadien des Chevaliers de Colomb et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 044-96

Nomination d'un délégué au Transport adapté

Attendu que depuis le 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la nouvelle municipalité de Crabtree sur le comité du Transport adapté du Joliette-Métropolitain;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Coderre, il est unanimement résolu de nommer Monsieur



No de résolution
ou annotation

R 045-96

Gilles Granger délégué au comité du Transport Adapté du Joliette Métropolitain et de nommer Madame France Froment, substitut.

ADOPTÉ

Nomination d'un délégué au C.I.T. Le Portage

Attendu que depuis le 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la nouvelle municipalité de Crabtree sur le comité du Conseil Intermunicipal de Transport Le Portage

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Coderre, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Gilles Granger délégué au Conseil Intermunicipal de Transport Le Portage et de nommer Madame France Froment, substitut.

ADOPTÉ

046-96

Avis de motion - modification au règlement de zonage de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Monsieur Gilles Coderre donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement de modifications au règlement de zonage de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree visant les sujets suivants:

- activités commerciales en zone agricole;
- usages de services en zone agricole;
- normes pour la fermeture des fossés à ciel ouvert.

La séance est suspendue à 20:45 heures.

La séance est reprise à 23:15 heures.

047-96

Avis de motion - règlement sur les heures d'ouverture du bureau

Monsieur Michel Landry, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les heures d'ouverture du bureau de la nouvelle municipalité.

R 048-96

Conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

Attendu que les conditions d'emploi des employés(es) de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont différentes des conditions d'emploi des employés(es) de l'ancienne municipalité de Crabtree;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications aux conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe dans le but d'uniformiser les conditions de travail pour l'ensemble des employés(es) cadres;



No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par France Froment, appuyé par Michel Landry et unanimement résolu:

1. D'autoriser Jacques Éthier et Chantale Mercier à signer une entente pour mettre fin au contrat actuel de Madame Mercier.
2. Que l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree verse à Madame Mercier le salaire équivalent aux nombres d'heures qu'elle a accumulées jusqu'à maintenant;
3. Que son salaire annuel jusqu'au 31 décembre 1996 soit porté à 34 487 \$ à raison de 35 heures de travail par semaine nonobstant les réunions et assemblées là où sa présence est requise;
4. Que le règlement 93-245 de l'ancienne municipalité de Crabtree déterminant les conditions de travail des employés(es) cadres s'applique à Madame Mercier;
5. Que pour fins de vacances, soit reconnue les cinq (5) années de services dans l'application du règlement 93-245 et que la clause contractuelle reliant Madame Mercier à l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree, à l'effet d'accorder quatre (4) semaines de vacances après cinq (5) années de services soit maintenue.

ADOPTÉ

R 049-96

Engagement d'un inspecteur municipal

Attendu que la période d'embauche à raison de 30 heures par semaine de l'inspecteur municipal de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree se termine le 30 novembre 1996;

Attendu que les services de l'inspecteur municipal de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree étaient requis selon les besoins;

Attendu que le contexte du regroupement et les besoins du territoire de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree, font en sorte qu'il y a lieu de maintenir les services de l'inspecteur municipal et de déterminer les conditions s'y rattachant;

En conséquence il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par France Froment et résolu à l'unanimité:

1. D'engager pour une période de 13 mois, soit du 1^{er} décembre 1996 au 31 décembre 1997, Monsieur Christian Gravel à titre d'inspecteur municipal, pour couvrir l'ensemble du nouveau territoire de la nouvelle municipalité;
2. Que l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree verse à Monsieur Gravel le salaire équivalent aux nombres d'heures qu'il a accumulé jusqu'à maintenant;
3. Que sa semaine de travail soit de 28 heures à raison de 4 jours de 7 heures;




No de résolution
ou annotation

4. Que son salaire annuel soit fixé à 24 024 \$ pour les 28 heures de travail nonobstant les réunions et assemblées là où sa présence est requise;
5. Que le règlement 93-245 de l'ancienne municipalité de Crabtree déterminant les conditions de travail des employés(es) cadres s'applique à Monsieur Gravel à l'exclusion des modalités relatives à l'indemnité de départ puisque Monsieur Gravel est embauché pour 13 mois;

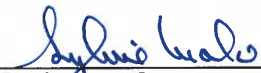
Que la municipalité se réserve le droit, à la suite de la période d'embauche, de réviser l'horaire de travail selon les besoins.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 00:18 heures.



Denis Laporte, maire



Sylvie Malo, sec.-trés.